



Zaire — Burundi

La coopération judiciaire va bon train

M. Jean-Godefroid Manirakiza directeur de l'Administration pénitentiaire de la République du Burundi a eu l'honneur d'être à la tête d'une délégation de son pays, qui s'était rendue à Uvira, jeudi le 14 février pour ramener un contingent de 63 Zaïrois et 1 Zaïroise tous expulsés du Burundi.

Aux côtés du chef de la délégation burundaise, nous avons noté la présence de MM Gervais Ndikumasabo (directeur adjoint de l'Administration pén-

tenciaire), le colonel Joseph Nzibarega (inspecteur général des prisons) Salvator Bazikamwe (fonctionnaire à l'Administration pénitentiaire) et Abel Nizeye (chef de poste de l'Immigration à Gatumba).

C'est dans le cadre de l'hôtel-restaurant "De la Côte" d'Uvira que le chef de la délégation s'était apprêté aux questions de notre confrère Musemi Kilondo Nkula, responsable de notre bureau dans cette ville.

JUA: C'est dans quel cadre juridique s'inscrit le "rapatriement" de ce 2ème contingent de Zaïrois que vous venez de conduire?

MANIRAKIZA Jean-Godefroid: En principe, c'est dans le cadre de coopération tous azimuts lancée en son temps par notre chef d'Etat. Cette coopération se veut du reste agissante.

En ce qui concerne particulièrement ce "rapatriement", il convient de noter qu'il s'opère dans un cadre tout à fait idéal, celui de la sous-commission mixte de sécurité.

Cette dernière mène depuis un certain temps une étude des problèmes relatifs à la vie quotidienne des frontaliers. L'une des résolutions des travaux de cette sous-commission est justement l'échange d'irréguliers entre les pays partenaires.

En fait, par ce "rapatriement" nous pensons avoir exaucé dans une certaine mesure le souhait de cette sous-commission celui de ne pas voir un territoire voisin servir d'asile aux ressortissants d'un pays qui malheureusement nourriraient des intentions nuisibles à leur nation.

En collaboration avec l'Ambassade du Zaïre à Bujumbura nous avons trouvé que ces Zaïrois étaient de simples vagabonds. Des délinquants potentiels, quoi?

C'est ainsi que nous avons estimé qu'il était temps de les aider à regagner leur patrie où ils seront sans doute reclassés dans la société.

Je tiens à préciser qu'il a été bel et bien établi qu'ils ne sont pas poursuivis par quiconque pour l'une ou l'autre contravention.

En résumé, leur "rapatriement" ne s'opère pas dans les mêmes conditions que celui du premier groupe arrivé au Zaïre en septembre 1984.

A cette époque-là, il s'était agi d'un certain nombre de détenus zaïrois élargis à la suite des mesures de clémence dictées lors des assises du 2ème Congrès de l'Uprona. Leurs codétenus burundais, rwandais, tanzaniens et consorts eurent aussi la chance d'en bénéficier.

JUA: A l'heure où nous parlons, y a-t-il encore des Zaïrois parmi les pensionnaires de la prison centrale de Mbimba?

M.J-G.: Oui. Tous ceux-là qui sont poursuivis pour l'une ou l'autre contraventions restent en prison. Quant aux condamnés il est tout à fait normal qu'ils continuent à purger leur peine.

En clair, pour de tels cas on est tenu de respecter d'autres textes ou procédures en la matière. C'est par exemple le cas d'extradition d'un prisonnier.

Après tout, on essaie d'être moins formaliste pour ne pas remplir la prison de gens. C'est ainsi qu'on rassemble tous les irréguliers pour les faire ensuite rentrer dans leur pays.

Il n'y a pas qu'au sein de la communauté zaïroise qu'on repère des irréguliers sur le territoire national

(burundais s'entend!) mais encore dans d'autres communautés d'étrangers. Notamment les Rwandais, Ougandais, Tanzaniens et Asiatiques

La perméabilité de nos frontières avec les pays voisins leur facilite souvent l'accès au Burundi.

JUA: Quel est le nombre exact de Zaïrois, prévenus et condamnés, qui sont encore dans les bagnes du Burundi?

JMJ-G: Je n'ai aucune idée précise à ce sujet!

JUA: Il paraît que 52 Zaïrois dont une femme restent dans la prison centrale de Mbimba.

M.J-G: En ce qui concerne les statistiques des pensionnaires de cette maison pénitentiaire, il y a encore bon nombre de Zaïrois parmi lesquels plus d'une seule Zaïroise qui y séjournent.

Lors de différentes visites consulaires effectuées par les diplomates zaïrois en poste à Bujumbura, on nous a présenté une seule prévenue zaïroise.

(Sur ce, M. Gervais Ndikumasabo, adjoint de notre interlocuteur, cite comme témoin le citoyen Saidi de l'Ambassade du Zaïre présent à cet entretien)

JUA: Mbimba, est-ce une maison de correction ou une géhenne?

M.J-G.: Les conditions de détention sont les mêmes pour tout le monde. Pas de discrimination! Les Burundi et leurs codétenus étrangers partagent le même dortoir commun et la même nourriture.

En ce qui concerne leur santé, deux infirmiers leur dispensent des soins médicaux gratuitement, sous le contrôle d'un médecin.

Est mis à l'écart tout prisonnier qui est aliéné mentalement. Et c'est le cas de ce Zaïrois qu'on vient de "rapatrier" avec ses compatriotes.

JUA: Sur les 64 cas, il n'y a qu'environ 3 anciens pensionnaires de Mbimba qui en sortent avec une bonne mine. Tous les autres sont des sous-alimentés, des mourants...

M.J-G.: Vous conviendrez avec moi qu'en pareille

conjoncture mondiale difficile, il est tout à fait difficile de supporter le régime alimentaire imposé par les textes pénitentiaires coloniaux.

Le régime alimentaire que prévoient de tels textes est un luxe. Tenez: il faut nourrir le prisonnier avec autant de dizaines d'oeufs, de kilos de viande, de litres de lait et je ne sais quoi encore chaque jour.

Une chose est cependant certaine: tout détenu est nourri à sa faim. Il reçoit deux repas par jour. Ce qui ne diffère en rien d'un plat national que s'offre un Murundi aux conditions de vie moyennes.

JUA: Qu'est-ce à dire?

M.J-G.: Le repas de base est composé de haricots accompagnés de patates douces. Et lorsqu'il faut varier, on n'hésite pas de donner la pâte de manioc accompagnée soit de haricots, soit de poissons ou encore de viande.

Voilà un plat national que j'estime être suffisamment équilibré.

JUA: Recevaient-ils en visite leurs parents et connaissances?

M.J-G.: C'est chaque jour que les prisonniers ont droit aux visites de leurs parents ou amis.

L'expérience a fini par nous apprendre que tout irrégulier est en principe pauvre. Qui n'a ni parents ni assez d'argent pour résoudre ses menus problèmes de la vie quotidienne.

C'est ainsi qu'on le voit vivre au jour le jour. Entre nous, ce n'est quand même pas en prison qu'un pareil individu pourra s'attendre au confort.

JUA: En fait, qui est irrégulier?

M.J-G.: Je pense que M. Abel Nizeye peut vous donner plus de lumière que moi.

Abel Nizeye: Normalement tout étranger muni d'un passeport avec visa ou un laissez-passer tenant lieu de passeport est autorisé à entrer au Burundi. Mais il nous arrive souvent de laisser entrer un étranger sans un seul de ces documents pour

qu'il aille rester pendant quelques heures au Burundi.

Je vous citerai, titre d'exemple, le cas de ces Zaïroises, mères de famille nombreuses qui se rendent à Bujumbura chaque jour pour faire leurs emplettes ou encore chercher une solution afin de tenir le coup.

A mon poste de Gatumba, j'enregistre en moyenne 300 cas d'entrées chaque jour. Tout le monde se rend à Bujumbura pour un séjour de moins de 24 heures. S'il arrivait par malheur à l'un ou l'autre individu de tomber dans les filets de la police municipale, ça ne peut pas m'étonner d'entendre qu'il soit enfin taxé d'irrégulier.

JUA: Et cette clause des textes de la CEE qui réglemente la libre circulation des ressortissants des pays membres dans l'un ou l'autre voisin ne vous dit absolument rien?

M.J-G.: Il est vrai que cette clause existe. Mais toujours est-il que tout le monde est dans l'attente des modalités de son application sur le terrain.

Dans l'entretemps, on se montre moins formaliste surtout à l'endroit des habitants frontaliers. Le mot "frontalier" n'étant pas pris dans son acception de "frontalier stricto sensu". A cause de certaines considérations surtout humanitaires, on autorise certains gens à séjournier au Burundi pendant un bref séjour.

JUA: Il n'y a pas redire lorsqu'un policier exige à tout individu ses pièces d'identité. Mais que deviennent ces éléments de police municipale qui arrêtent sans autre forme de procès les passagers en provenance de Gatumba lorsqu'ils descendent de bus leurs terminus situés au grand marché?

M.J-G.: La police municipale, c'est encore un jeune corps au sein de notre Administration. En général, tout le monde est satisfait jusqu'ici de son travail.